

**Observations sur le document de consultation du ministère des Finances
du Québec intitulé « Comblent l'écart de niveau de vie entre le Québec
et ses principaux partenaires », juin 2023**

Pierre Fortin
Professeur émérite

Département des sciences économiques
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

17 octobre 2023

Je comprends que la démarche de consultation porte sur l'identification de mesures de politiques publiques permettant de combler l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario et les États-Unis, tel qu'indiqué en titre. J'adhère entièrement à cet objectif. Les propos qui suivent résument de manière plus formelle les observations que j'ai faites oralement sur la démarche et le document de consultation lors de la réunion tenue au ministère des Finances du Québec le 20 juin 2023.

Mes observations sont présentées en deux temps. Dans un premier temps, je rappelle la définition du « niveau de vie » selon la nomenclature internationale des comptes économiques et je la compare à celle du « PIB réel par habitant » couramment utilisée par le ministère. Dans un second temps, je présente des commentaires sur les cinq facteurs dans lesquels la progression du niveau de vie peut être décomposée. Le document de consultation du ministère se penchait sur trois d'entre eux : la productivité, le taux d'emploi et l'intensité du travail.

Il faut bien noter, avant de commencer, que la poursuite du bien-être collectif exige de favoriser non seulement le revenu (ou PIB) réel par habitant, mais aussi d'autres déterminants importants du bonheur des gens, comme l'espérance de vie en santé, le soutien social, la liberté de choix, la générosité et l'absence de corruption. Il demeure cependant tout à fait légitime de porter une attention particulière au revenu réel par habitant, parce qu'il explique déjà à lui seul plus de 75 % de l'indice du bonheur estimé par la firme Gallup pour 156 pays membres des Nations unies (Deaton 2008 ; Helliwell et coll. 2023, chap.2). Aux dernières nouvelles, le Québec occupait en 2020-2022 le 8^e rang, et le Canada hors Québec le 18^e rang, dans le classement mondial basé sur cet indice du bonheur de Gallup (source : échange par courriel avec le professeur John Helliwell le 18 mai 2023).

1 Le niveau de vie comparatif du Québec selon la définition internationale

Il importe au départ de bien définir de quoi il s'agit quand on parle du « niveau de vie » d'une population. Cette expression désigne le volume réel de biens et de services que le revenu intérieur brut de la région (son « RIB », identique à son PIB) permet à sa population d'acheter en moyenne par habitant. Il s'agit, en d'autres mots, du « pouvoir d'achat moyen » de la région, appelé aussi son « revenu intérieur brut ou RIB réel par habitant ».

Je n'invente rien ici. Le revenu intérieur brut réel (RIB réel ; en anglais, *real gross domestic income* ou *real GDI*) est une notion bien enregistrée par les chercheurs (par ex., Kohli 2004), reconnue par les Nations Unies (2013, chap. 15, section 2) et adoptée par la Banque du Canada (voir Duguay 2006) et Statistique Canada. Le tableau 3610-0105 de Statistique Canada publie trimestriellement les données courantes du RIB réel de l'ensemble du Canada. L'économiste Ryan Macdonald de Statistique Canada a déjà présenté des estimations des RIB réels des provinces pour les années 1950 à 2016 (Macdonald 2007, 2018). Elles sont contenues dans le tableau de 3610-0229 de Statistique Canada et peuvent être aisément mises à jour pour les années postérieures à 2016.

Le revenu intérieur brut d'une région permet à sa population d'acheter quatre choses : des biens de consommation, privés ou publics (CP + CG), et des biens d'investissement, privés ou publics (IP + IG). La somme de ces quatre éléments constitue l'ensemble des achats de la population locale. Elle est présentée dans les comptes économiques sous le nom de « demande intérieure finale ». On a : $DIF \equiv CP + CG + IP + IG^1$. Bien noter que la DIF inclut les achats à l'importation, mais exclut les ventes à l'exportation.

Formellement, le RIB réel par habitant ou niveau de vie (NV), c.-à-d. le volume réel de biens et de services que le revenu intérieur de la région permet à ses habitants d'acheter en moyenne, est donc égal à son RIB en dollars courants (ou RIB nominal, identique à son PIB en dollars courants ou PIB nominal, PIBN) divisé par l'indice des prix de sa dépense intérieure finale (PDIF) et par sa population totale (NTOT). On a :

$$(1) \quad NV \equiv PIBN/(PDIF*NTOT).$$

En 2022, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, données de juin 2023) et le ministère des Finances de l'Ontario (MFO, données d'avril 2023), le PIB nominal PIBN était de 552,7 milliards de dollars courants au Québec et de 1 044,7 dollars courants en Ontario. Sur base 100 en 2012, ces organismes estimaient l'indice des prix de la dépense intérieure finale PDIF à 125,9 au Québec et à 126,7 en Ontario. Pendant ce temps, selon Statistique Canada, la population totale NTOT atteignait 8,7 millions au Québec et 15,1 millions en Ontario. Ces données permettent de calculer qu'en 2022, on avait, en vertu de l'équation (1) ci-dessus :

$$NVQ = 552,7/(125,9*8,7) = 50\,485 \text{ dollars de 2012 au Québec et}$$

$$NVO = 1\,044,7/(126,7*15,1) = 54\,546 \text{ dollars de 2012 en Ontario.}$$

Le niveau de vie ontarien NVO excédait donc le niveau de vie québécois NVQ de $(54\,546 - 50\,485)/50\,485 = 8,0 \%$.

En tant que mesure du pouvoir d'achat de la population, le niveau de vie NV défini ainsi par l'équation (1) selon la norme internationale divise le PIB nominal (PIBN) par l'indice des prix de ce qu'elle achète (PDIF), afin de mesurer le volume réel de biens et de services qu'elle peut se procurer. Le concept de « PIB réel par habitant » sur lequel repose le document de consultation n'est pas la même chose. Il est calculé en divisant plutôt le PIB nominal (PIBN) par l'indice des prix de ce que la région produit et vend, noté ici PPIB. Le résultat de la division est le volume réel de biens et de services qui sont produits et vendus par la région. Le PIB réel par habitant du document s'écrit donc :

$$(2) \quad PIBRHTOT \equiv PIBN/(PPIB*NTOT).$$

¹ Cette identité est équivalente à celle des manuels de macroéconomie d'autrefois, où C représentait la consommation privée CP, I l'investissement privé IP, et G l'ensemble des dépenses publiques en biens et en services CG + IG. On reconnaît que $DIF \equiv C + I + G \equiv CP + CG + IP + IG$.

Ce que la région produit et vend, c'est le PIB lui-même. On l'obtient en retranchant de la demande intérieure finale (DIF) les achats à l'importation (IM) et en y ajoutant la production vendue à l'exportation (EX). On a ainsi :

$$(3) \quad \text{PIBN} = \text{DIF} + \text{EX} - \text{IM}.$$

C'est la balance commerciale (EX – IM) qui fait la différence entre le PIB nominal et la demande intérieure finale nominale DIF. L'indice des prix du PIB dans l'équation (2) peut donc être différent de l'indice des prix de la DIF dans l'équation (1). Cela dépend de ce qui arrive aux prix à l'exportation (PEX) et à l'importation (PIM).

En 2022, l'ISQ et le MFO estimaient l'indice des prix du PIB, soit PPIB, à 131,1 au Québec et à 125,0 en Ontario, de sorte qu'on avait, en vertu de l'équation (2) :

$$\text{PIBRHTOTQ} \equiv 552,7 / (131,1 * 8,7) = 48\,492 \text{ dollars de 2012 au Québec et}$$

$$\text{PIBRHTOTO} \equiv 1\,044,7 / (125,0 * 15,1) = 55\,296 \text{ dollars de 2012 en Ontario.}$$

Le PIB réel par habitant de l'Ontario (PIBRHTOTO) excédait donc le PIB réel par habitant du Québec (PIBRHTOTQ) de $(55\,296 - 48\,492) / 48\,492 = 14,0 \%$, selon la mesure privilégiée par le MFQ (mise à jour de juin 2023).

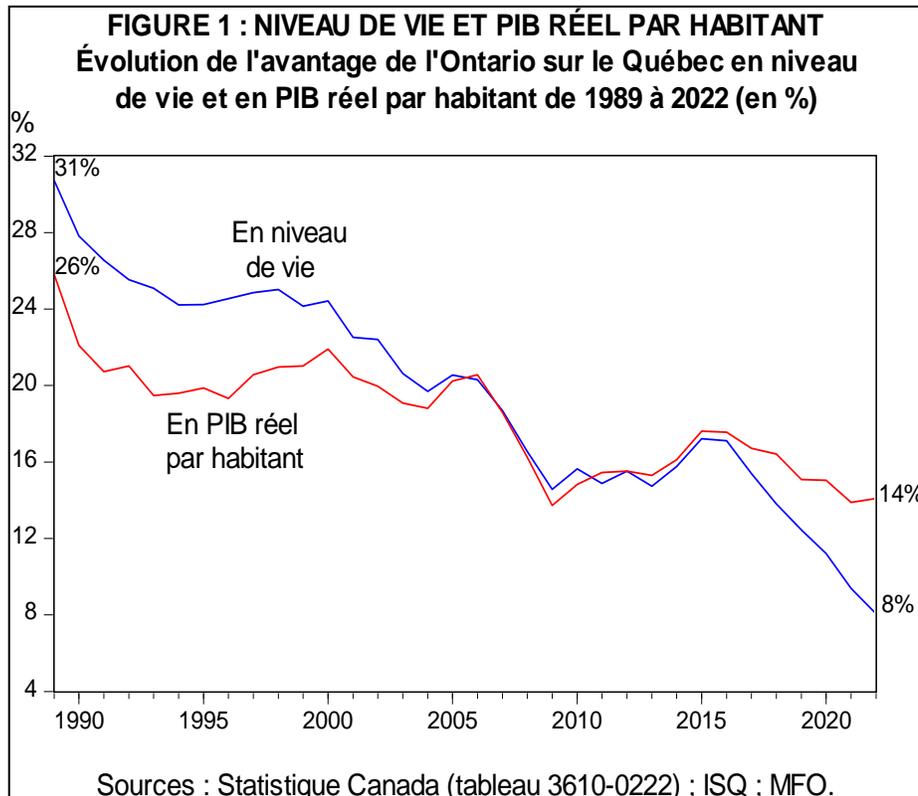
Avant de poursuivre, il importe de souligner qu'une variante du concept de PIB réel par habitant mis de l'avant par le document de consultation et défini par l'équation (2) est le concept de PIB réel par habitant des principaux âges actifs (15 à 64 ans, disons) :

$$(2a) \quad \text{PIBRH1564} \equiv \text{PIBN} / (\text{PPIB} * \text{N1564}),$$

où c'est la population de 15 à 64 ans N1564, plutôt que la population totale NTOT, qui apparaît au dénominateur. Ce concept sert à mesurer la capacité d'une économie à produire et à vendre un volume physique réel de biens et de services avec les ressources humaines dont elle dispose vraiment, c'est-à-dire celles qui lui sont offertes par sa population de 15 à 64 ans. Il s'agit ici de capter la performance globale de l'économie en prenant en compte sa contrainte réelle en ressources humaines. Le professeur Mario Polèse et moi-même avons récemment utilisé cette mesure afin de comparer les performances des économies métropolitaines de Toronto et de Montréal (Fortin et Polèse 2023). Dans le cas présent, on trouve qu'en 2022 le PIB réel par habitant de 15 à 64 ans de l'Ontario (PIBRH1564O) excédait celui du Québec (PIBRH1564Q) de 7,3 %. Bien noter que, dans le cas présent de PIBRH1564 comme dans ceux de NV et de PIBRHTOT plus haut, aucun ajustement n'est introduit pour appliquer la règle internationale voulant que les comparaisons s'effectuent sur une base de parité des pouvoirs d'achat entre les deux provinces.

Comparons maintenant l'évolution de l'avantage de l'Ontario sur le Québec en matière de pouvoir d'achat (ou niveau de vie, selon la définition internationale de l'équation (1)) et de pouvoir de production (ou PIB réel par habitant, selon la définition MFQ de

l'équation (2)) depuis le sommet conjoncturel de 1989 jusqu'à celui de 2022. La figure 1 montre que, de 1989 à 2022, l'avantage de l'Ontario en niveau de vie a glissé de 30,7 % à 8,0 %, tandis que son avantage en PIB réel par habitant est passé de 25,8 % à 14,0 %. En moyenne, l'avantage ontarien a reculé d'environ 0,70 point de pourcentage par année en niveau de vie et d'environ 0,35 point par année en PIB réel par habitant.

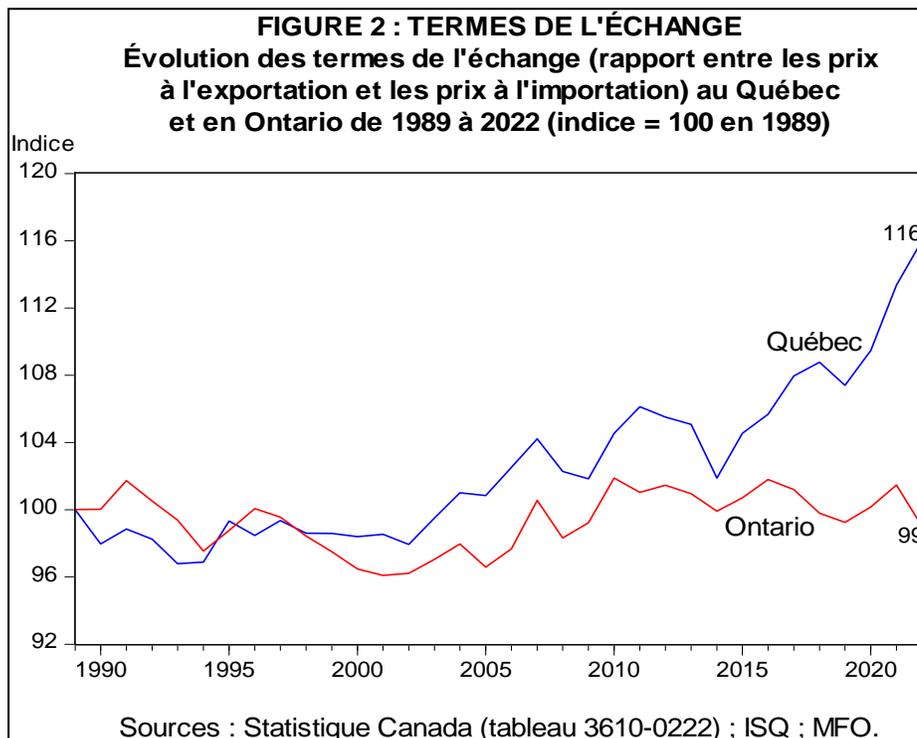


Comment se fait-il que l'avantage ontarien en niveau de vie (NV) se soit effrité plus vite que son avantage en PIB réel par habitant (PIBRHTOT) ? En combinant les équations (1) et (2), on voit immédiatement que :

$$(4) \quad NV = PIBRHTOT * (PPIB/PDIF).$$

Par conséquent, si l'évolution divergente du niveau de vie et du PIB réel par habitant telle qu'illustrée par la figure 1 a pu survenir de 1989 à 2022, c'est forcément que le rapport entre les prix de production et de vente (PPIB) et les prix à l'achat (PDIF) a connu une meilleure performance au Québec qu'en Ontario au cours de la période. Et comme, en vertu de l'équation (3), la différence entre le PIB et la demande intérieure finale DIF est identiquement égale à la balance commerciale (EX – IM), une telle occurrence témoigne nécessairement d'une évolution des « termes de l'échange », c.-à-d. du rapport PEX/PIM entre les prix à l'exportation (PEX) et les prix à l'importation (PIM), plus avantageuse pour le Québec que pour l'Ontario.

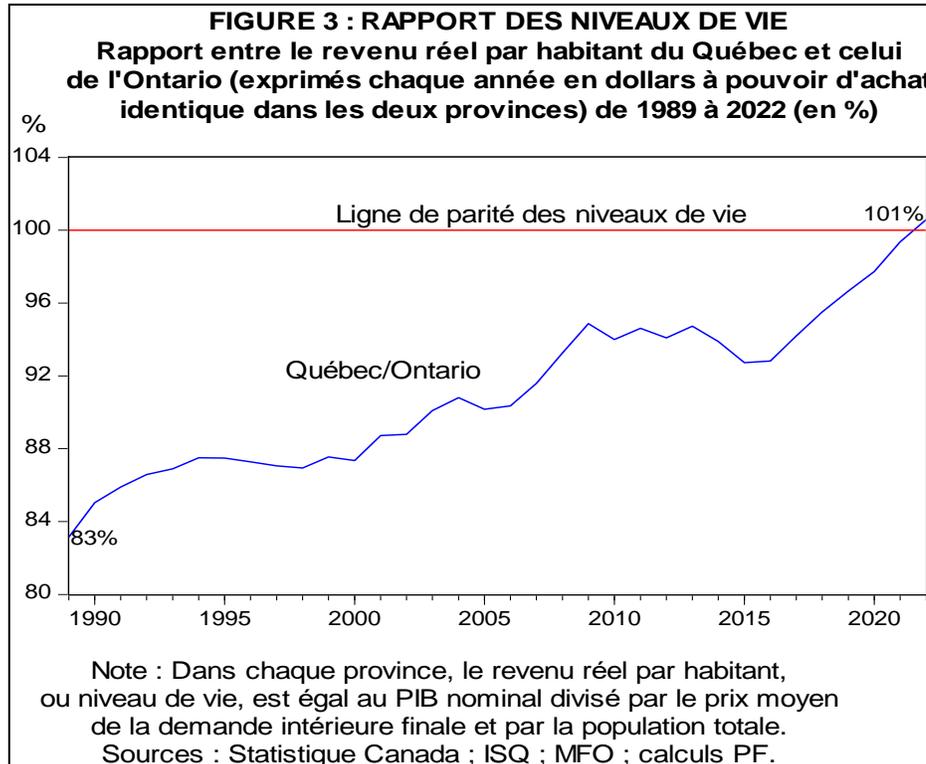
La figure 2 montre qu'il en a bien été ainsi. De 1989 à 2022, le ratio PEX/PIM a augmenté de 16 % au Québec, mais a très peu changé en Ontario. L'envol des termes de l'échange du Québec a été particulièrement marqué de 2015 à 2022. En fait, au cours de cette période récente, PEX a augmenté de 10 % de plus, et PIM de 3 % de moins, au Québec qu'en Ontario. On constate que l'évolution des termes de l'échange du Québec n'a pas été soumise à des fluctuations fortes et réversibles comme on en a observé dans une province comme l'Alberta, qui est à la merci des hauts et des bas incessants du prix mondial des hydrocarbures. Au contraire, elle se caractérise par une tendance longue et soutenue des prix à l'exportation (PEX) à augmenter plus vite, et des prix à l'importation (PIM) à augmenter moins vite, au Québec qu'en Ontario.



Dans la mesure où le succès comparatif des entreprises du Québec à vendre plus cher à l'extérieur est un phénomène persistant, il faudra comprendre quelles en sont les sources, voir si c'est en partie attribuable à des politiques qui ont favorisé leur compétitivité extérieure et leur expansion internationale, et examiner comment on pourrait dans l'avenir même accentuer leur impact afin de comprimer encore plus l'écart avec l'Ontario. De même, il faudra se demander pourquoi, dans l'économie intérieure, les prix à la consommation (privée) et de la demande intérieure finale ont presque continuellement augmenté moins vite au Québec qu'en Ontario de 1989 à 2022. Du pain pour la planche pour la recherche macroéconomique sur les deux provinces.

Deux raisons militent donc en faveur de l'utilisation du concept plus large de niveau de vie plutôt que de celui, plus restreint, de PIB réel par habitant pour fins de mesure et d'analyse de la croissance comparative de l'économie du Québec. D'une part, c'est le niveau de vie, et non le PIB réel par habitant, qui mesure correctement l'objectif

poursuivi par les politiques économiques, à savoir le bien-être matériel dont jouit réellement la population. D'autre part, le concept de niveau de vie permet d'inclure parmi les facteurs de croissance l'effet des termes de l'échange sur la production et le revenu, lequel peut s'avérer crucial pour le progrès économique et l'orientation des politiques, mais se trouve absent de la notion de PIB réel par habitant.



La figure 3 ci-dessus complète la comparaison entre les deux provinces en illustrant la trajectoire à long terme (1989-2022) du rapport NVQ/NVO entre le niveau de vie du Québec (NVQ) et celui de l'Ontario (NVO) définis plus haut par l'équation (1). Cette figure a ceci de particulier que la hauteur verticale de la trajectoire est, en plus, ajustée de façon à prendre en compte qu'un montant égal de dollars de 2012 (unités dans lesquelles NVQ et NVO ont été calculés plus haut) ne procurait pas le même pouvoir d'achat aux résidents de l'Ontario qu'à ceux du Québec. On supposait dans ce calcul que l'indice des prix de la demande intérieure finale (PDIF) avait la même valeur 100 dans les deux provinces dans cette année de base de l'indice. Or, on sait qu'en fait les biens et les services de nature et de qualité identiques ont coûté plus cher à l'achat en moyenne en Ontario qu'au Québec, en 2022 comme en 2012 (notamment, mais pas seulement, en matière de services de logement). L'ajustement vise à établir une comparaison juste des niveaux de vie du Québec et de l'Ontario en convertissant les dollars de chaque année en dollars à pouvoir d'achat identique dans les deux provinces. Il s'agit simplement d'appliquer ici la règle internationale qui veut que les comparaisons entre pays ou régions se fassent sur une base de parité de pouvoir d'achat.

Quel était le taux de conversion rétablissant la parité des pouvoirs d'achat entre les dollars dépensés au Québec et les dollars dépensés en Ontario en 2012 ? Statistique Canada (tableau 1810-0003) estime qu'en 2012 le même panier représentatif de biens et de services de consommation privée (CP) qui coûtait 100 dollars à Toronto coûtait 87 dollars à Montréal. En étendant la comparaison à l'ensemble des éléments de la demande intérieure finale ($DIF \equiv CP + CG + IP + IG$) et à l'ensemble du Québec et de l'Ontario, j'ai pu estimer qu'en 2012 ce qui coûtait 100 dollars en demande intérieure finale en Ontario coûtait en moyenne 92 dollars au Québec. (Par souci de brièveté, j'omets ici le détail de mon estimation, qui pourra faire l'objet d'échanges et de critiques ultérieurement.) C'est pourquoi la figure 3 présente un (léger) avantage du Québec sur l'Ontario en niveau de vie (revenu réel par habitant) en 2022. Tel qu'indiqué plus haut, en 2022 on avait en effet $NVQ = 50\,485$ dollars de 2012 et $NVO = 54\,546$ dollars de 2012, de sorte que, converti en dollars à pouvoir d'achat identique dans les deux provinces, le rapport ajusté entre le niveau de vie du Québec et celui de l'Ontario était $50\,485 / (54\,546 * 0,92) = 100,6 \%$.

2 Cinq facteurs de progression du niveau de vie

On constate que, depuis 1989, le rattrapage du Québec en niveau de vie, ou revenu réel par habitant, a été rapide et persistant. Pour en étudier les sources, il est commode de passer par la décomposition du niveau de vie défini par l'équation (1) en produit de cinq facteurs :

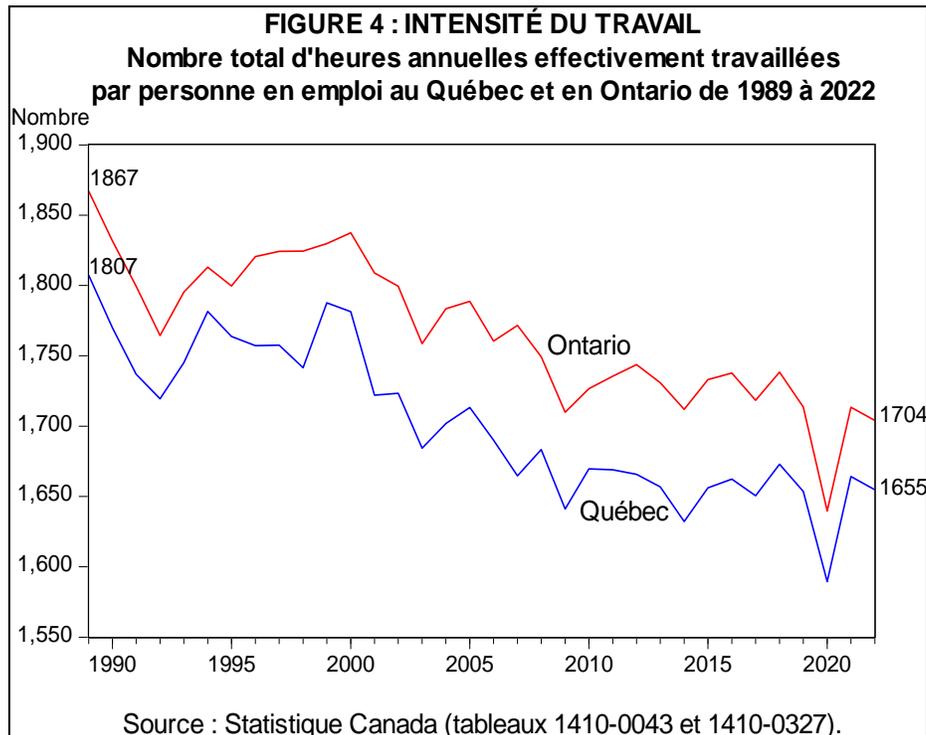
$$(5) \quad NV \equiv (PPIB/PDIF) * (PIBR/H) * (H/E) * (E/N1564) * (N1564/NTOT).$$

Dans ce qui précède, j'ai déjà traité du premier facteur (PPIB/PDIF), égal au rapport entre l'indice des prix de vente (PPIB) et l'indice des prix d'achat (PDIF).

Un deuxième facteur est $N1564/NTOT$, le poids de la population des principaux âges actifs (N1564) dans la population totale (NTOT). Ce facteur est en baisse dans les deux provinces centrales, mais il a diminué plus vite au Québec qu'en Ontario. En 2022, il s'établissait à 62,3 % au Québec et à 65,2 % en Ontario. Le niveau de vie comparé du Québec se trouve ainsi défavorisé pour cette raison de nature purement démographique. Le phénomène à surveiller dans l'avenir est l'afflux et la composition de l'immigration, qui est maintenant la source primordiale de la croissance démographique. Une politique d'immigration à grande échelle qui s'appuierait largement sur les travailleurs peu spécialisés, souvent réclamés pour répondre à une pénurie de main-d'œuvre qu'on sait concentrée dans les métiers exigeant peu de scolarité (voir Morissette 2023), retarderait nécessairement la croissance de la productivité, du salaire moyen et du niveau de vie de la population (voir Doyle, Skuterud et Worswick 2023).

Un troisième facteur est l'intensité du travail (H/E), égale au nombre d'heures annuelles effectivement travaillées (H) par personne en emploi (E). Sa portion portant sur la durée moyenne de la semaine de travail est présentée à la page 14 du document de consultation. La figure 4 ci-dessous trace l'évolution du rapport global H/E au Québec et en Ontario depuis 1989, effet des congés et des vacances inclus. On y constate que l'intensité du

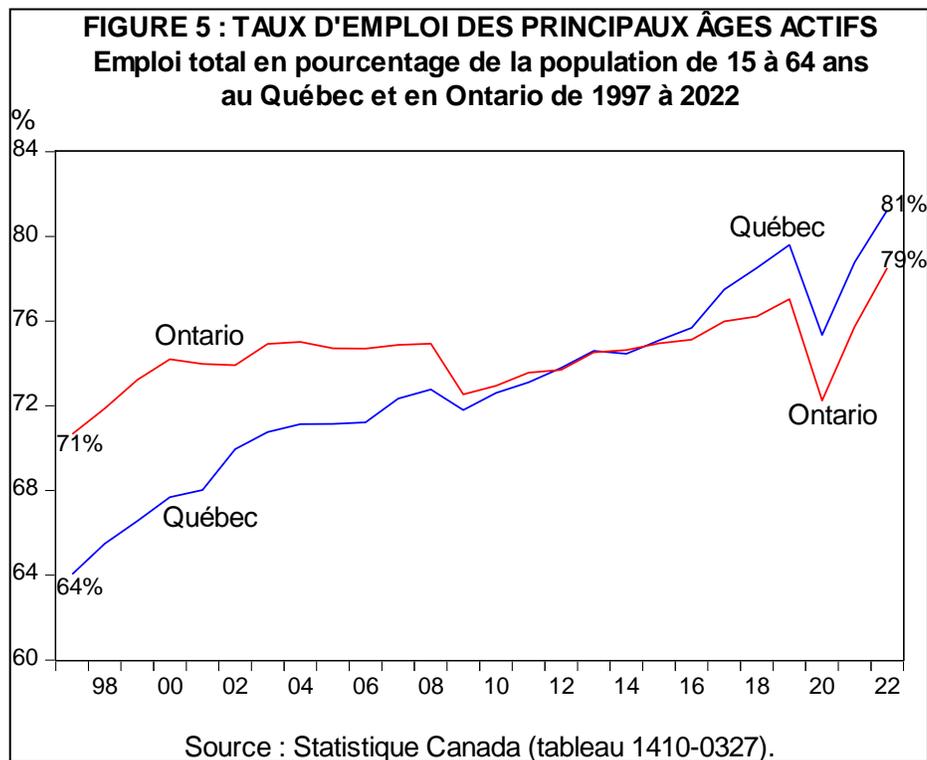
travail a diminué plus ou moins en parallèle dans les deux provinces depuis 35 ans, mais qu'elle a toujours été un peu plus faible au Québec qu'en Ontario (de 2,9% en 2022). Les mesures fiscales du Québec ont, correctement, cherché à détaxer le travail là où la fiscalité marginale pesait le plus lourd et pouvait décourager de travailler ceux et celles qui en auraient eu autrement le goût, notamment les faiblement rémunérés et les personnes âgées.



Il faut cependant éviter de pousser exagérément dans cette direction. Il ne faudrait pas que le ministre des Finances donne l'impression de vouloir mettre les Québécois au travail forcé. Quand le plein emploi est bien établi, le fait que les Québécois travaillent moins d'heures que les Ontariens n'est pas nécessairement une indication de défaillance du marché du travail (bien que des règles comme celles qui régissent les régimes de retraite puissent créer des distorsions), mais reflète largement un choix personnel et collectif qui doit rester libre d'entraves. La réaction médiatique instinctive voulant qu'une hausse de l'emploi à temps partiel plus importante que de l'emploi à temps complet d'un mois au suivant soit nécessairement une mauvaise chose est irréfléchie. C'est une évolution heureuse si elle traduit une décision libre et volontaire des travailleurs.

Il importe de continuer à suivre attentivement l'évolution de l'intensité du travail. À 1 655 heures par emploi en 2022, les Québécois ont travaillé 300 heures par emploi de plus que les Allemands. Il n'est pas impossible que l'expansion du télétravail et la demande pressante de flexibilité accrue de la part des jeunes familles et des personnes âgées « germanisent » un peu plus nos horaires de travail dans l'avenir et fasse diminuer l'intensité des heures (H/E). Dans l'optique de la comparaison avec le niveau de vie

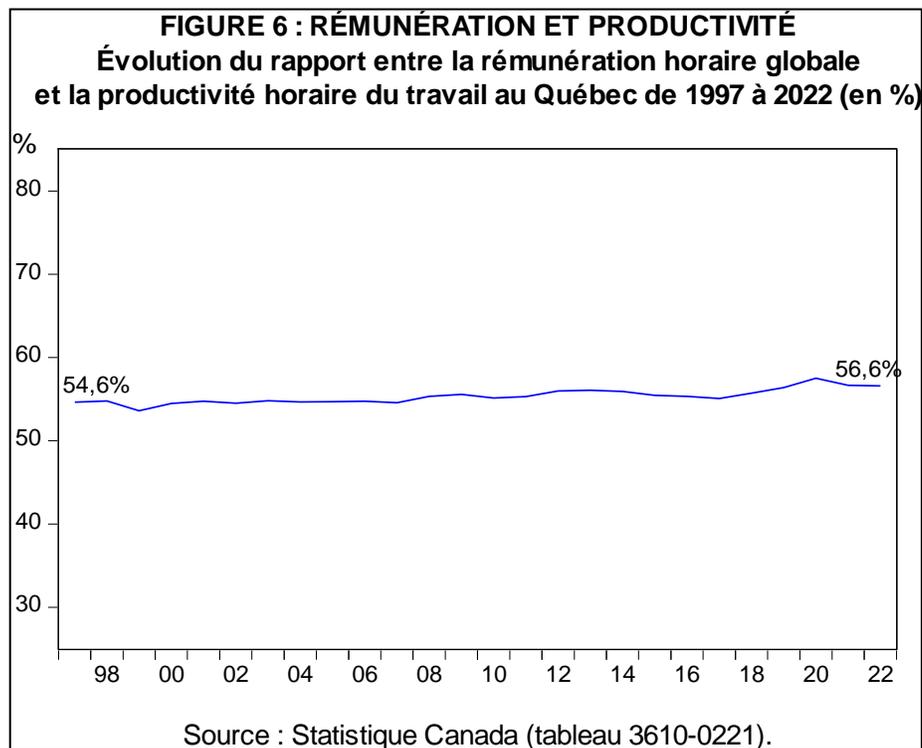
ontarien, il faudra alors voir si la province voisine continue à évoluer en parallèle ou de façon divergente.



Le quatrième facteur en cause est le taux d'emploi (E/N1564), égal à l'emploi total des 15 ans ou plus (E) en pourcentage de la population des principaux âges actifs (les 15 à 64 ans, N1564). À la page 9, le document émet l'opinion que les gains d'emploi seront plus difficiles à réaliser dans l'avenir que par le passé. C'est fort possible car, à 81 % en 2022, le taux d'emploi du Québec était déjà au sommet canadien. Cependant, calculé de la même manière, soit E total divisé par N1564, il n'occupe que le 6^e rang au sein des 25 grands pays de l'OCDE et il est encore loin derrière le taux d'emploi de 90 % du Japon. La figure 5 permet d'observer que sa progression n'a pas ralenti de 2008 à 2022 en comparaison de 1997-2008. On verra la suite. Quoiqu'il en soit, porter la qualité des services de garde partout à la norme CPE, combattre le décrochage et encourager la persévérance scolaire à tous les niveaux (tout particulièrement celle des garçons), permettre des horaires de travail plus flexibles, et donner aux personnes âgées la possibilité de travailler plus longtemps si elles le désirent, font partie des efforts à privilégier pour le court et le long termes.

Le cinquième et dernier facteur du niveau de vie est la productivité horaire du travail (PIBR/H), égale au volume réel de la production intérieure (PIBR) par heure effectivement travaillée (H). Le document de consultation s'attarde sur la faiblesse comparée du niveau et de la croissance de la productivité ainsi que des investissements

non résidentiels des entreprises, notamment en machines et matériel, par emploi privé au Québec.

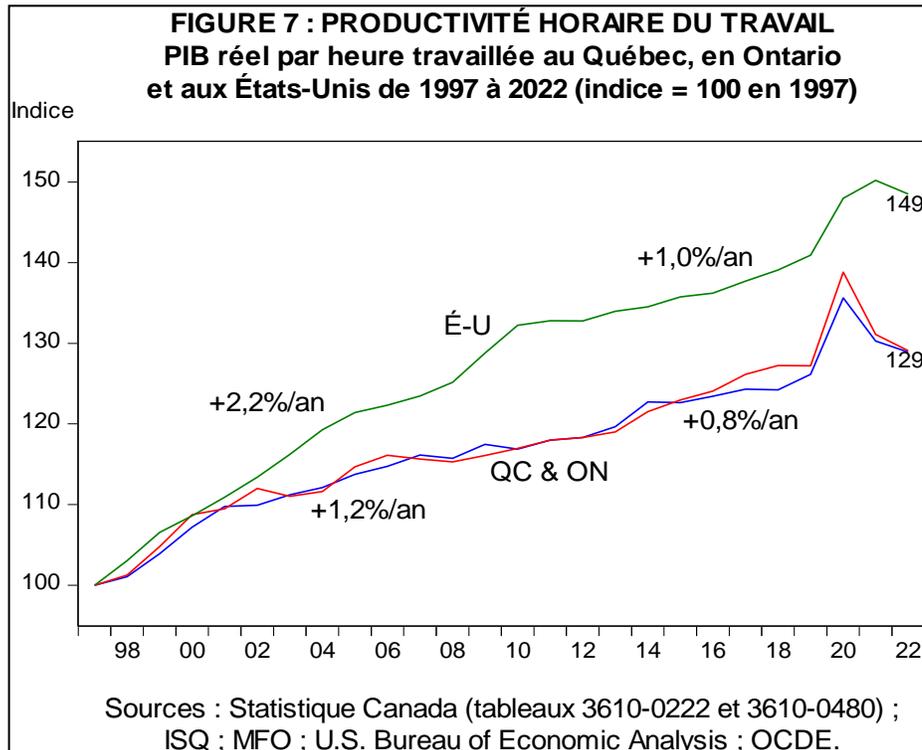


La productivité n'est pas un concept abstrait. C'est le fer de lance de l'enrichissement collectif. Accélérer la productivité est une absolue nécessité si on veut que le PIB réel par habitant et le niveau de vie de la population, en particulier la rémunération des salariés, s'accroissent. La productivité horaire, c.-à-d. le PIB engendré par chaque heure travaillée, doit en effet être partagée entre quatre parties prenantes : les employés, les propriétaires, les prêteurs et l'État. Or, la figure 6 révèle que, depuis 25 ans au Québec, les salariés ont obtenu en rémunération horaire globale pour leurs services une fraction à peu près stable d'environ 55 % de la productivité horaire². Cette règle de partage signifie que les salaires ont crû bon an mal an à peu près au même rythme que la productivité. Rien n'indique pour l'instant que le marché du travail se comportera différemment dans l'avenir. En toute probabilité, les salaires vont croître plus vite si la productivité s'accroît et vont croître moins vite si elle ralentit.

La figure 7 montre que, depuis 25 ans, le Québec éprouve un sérieux problème de croissance de sa productivité. Le problème ne lui est pas spécifique. Il est partagé avec l'Ontario. Les productivités horaires du travail des deux provinces ont avancé à pas de

² Dans cette figure, la rémunération globale des salariés additionne les salaires et traitements, les cotisations sociales versées par les employeurs au nom des employés, ainsi qu'un pourcentage estimatif de 40 % du revenu mixte net des entreprises non incorporées correspondant implicitement à une rémunération.

tortue et se sont suivies comme deux chiens de poche. Elles ont même avancé à un rythme plus lent depuis 12 ans que dans les 13 années antérieures, soit 0,8 % par an de 2010 à 2022 contre 1,2 % par an de 1997 à 2010. Aux États-Unis, la productivité horaire a crû à un rythme impressionnant de 2,2 % par an de 1997 à 2010, mais elle a ralenti à 1,0 % par an de 2010 à 2022, un rythme à peine supérieur à celui du Québec et de l'Ontario.



Je termine avec quelques observations sur les phénomènes de la productivité et de l'investissement.

En niveau absolu, interpréter la position du Québec par rapport à l'Ontario en productivité horaire du travail est complexe, car les structures industrielles sont différentes et l'ajustement de parité des pouvoirs de production entre les deux provinces est compliqué à mesurer. Plusieurs chercheurs ont, de plus, mis en lumière des problèmes de comparabilité importants entre les mesures de la productivité multifactorielle du Canada, des États-Unis et des autres grands pays de l'OCDE (notamment Diewert et Yu 2012 ; Gouma et Inklaar 2023).

Le rapport de 2008 sur l'investissement des entreprises mentionné à la page 3 du document de consultation a démontré que la productivité et les salaires étaient beaucoup plus élevés chez les entreprises multinationales opérant en sol canadien, qu'elles soient de propriété locale ou étrangère (Fortin, Boivin et Corriveau 2008, chap. 2). La recherche à Statistique Canada a par la suite confirmé que la taille moyenne beaucoup plus grande des entreprises aux États-Unis qu'au Canada est un facteur déterminant de l'écart de productivité entre les deux pays (Baldwin, Leung et Rispoli 2013). Il est souhaitable que

le Québec cherche à favoriser plus activement le développement de moyennes et de grandes entreprises et possiblement d'écosystèmes avec un œil sur les exportations internationales. Il faut aider le démarrage d'entreprises, mais ne pas mettre tous nos œufs dans le panier des startups. Ces dernières ont une probabilité de faillite élevée dans leurs premières années d'existence. Il faut bien sûr continuer à encourager l'entrepreneuriat, mais il ne faut pas oublier de former suffisamment de gestionnaires de talent pour empêcher les jeunes pousses de faire prématurément faillite. Les écoles de gestion doivent être vues comme complémentaires aux écoles d'entrepreneuriat et non comme leurs concurrentes.

Il faut toujours se rappeler qu'étant donné leur taille modeste le Canada et le Québec représentent des pourcentages très petits des avancées technologiques au plan mondial. La majeure partie du progrès technologique des entreprises québécoises procède inévitablement de l'imitation des innovations issues d'ailleurs et non pas des innovations conçues localement. Il faut bien sûr encourager l'innovation locale, mais tout mettre nos œufs dans ce panier au détriment de mesures favorisant l'imitation technologique serait une stratégie perdante.

L'appui au changement technologique est correct, mais il doit montrer une préoccupation particulière pour ses conséquences sur la structure de l'emploi et sur les inégalités socioéconomiques, et pour ses applications humanisantes, comme en éducation, en santé, en justice, en transport. La responsabilité gouvernementale pour orienter le développement technologique dans ces matières est cruciale, car l'intérêt du secteur privé y est faible ou nul (voir Acemoglu 2023).

La croissance de la productivité dépend des progrès dans l'organisation du travail, et pas seulement des changements technologiques comme tels. Un sondage de la firme IBM datant de 2005 a rapporté que les deux tiers des dirigeants de grandes entreprises étaient d'avis que les idées et suggestions de leurs employés sur le plancher de l'usine ou du bureau étaient la principale source du progrès de leur productivité. La gestion participative de la production était, selon eux, un facteur primordial du progrès de la productivité. Il faut les écouter.

Malheureusement pour les gens pressés, les résultats favorables résultant des politiques gouvernementales d'encouragement à la productivité prennent souvent du temps à apparaître. Le succès requiert la patience et le courage d'attendre. Il faut laisser du temps au temps. Tirer sur les fleurs ne les fait pas pousser plus vite.

L'investissement par emploi (I/E) est présenté par le document de consultation comme source de la croissance de la productivité. Mais cet usage appelle une certaine prudence. Car, premièrement, ce n'est pas l'investissement comme tel qui fait progresser la productivité, mais les nouvelles idées dont il est la courroie de transmission dans le système productif. Ce n'est pas le pipeline qui importe, mais le jus qui passe dedans. Et, deuxièmement, l'investissement brut par emploi est un mauvais indicateur comparatif entre deux régions dont la croissance démographique est différente. La variable qui pousse sur la production par emploi est le stock net d'équipement productif implanté et

disponible par emploi (K/E), et non l'investissement par emploi (I/E) comme tel. L'investissement (net) n'est pas le stock de capital accumulé, mais son augmentation annuelle. Si la démographie et l'emploi (E) croissent moins vite dans une région, le capital net K n'a pas besoin d'augmenter autant, c.-à-d. l'investissement net I n'a pas besoin d'être aussi important, si on veut faire augmenter K/E aussi vite que dans une région voisine où la démographie et l'emploi E croissent plus vite. Cette observation, rarement appréciée, s'applique justement au Québec, dont la démographie est moins exubérante que celle de l'Ontario. Il faut savoir compter.

Faut-il enfin rappeler que la croissance économique dépend non seulement de l'investissement privé, mais aussi de l'investissement public en infrastructure. Des chercheurs de Statistique Canada ont estimé qu'en PIB accru, le taux de rendement sur le capital investi en infrastructure pouvait atteindre en moyenne 17 % au Canada (Gu et Macdonald 2009). Ce taux de rendement est très élevé et il est évidemment très supérieur au coût d'emprunt du gouvernement. Le récent mémoire de l'ASDEQ déposé lors des consultations prébudgétaires 2023-2024 a insisté avec raison sur l'impact négatif qu'a le retard important du Québec dans le maintien de ses actifs non seulement sur la croissance de la productivité, mais également sur l'équité intergénérationnelle (ASDEQ 2023).

Références

Acemoglu, Daron. 2023. « Distorted innovation: does the market get the direction of technology right ? » *American Economic Association Papers and Proceedings*, vol. 113, mai, p. 1-28.

ASDEQ (Association des économistes québécois). 2023. *Avis du Comité des politiques publiques de l'Association des économistes québécois au ministre des Finances du Québec*. Consultations prébudgétaires 2023-2024, ministère des Finances du Québec, février.

Baldwin, John, Danny Leung et Luke Rispoli. 2013. *Différences de productivité du travail au Canada selon les catégories de taille d'entreprise, 2002 à 2008*. Document de recherche no 15-206-X au catalogue, no 032, août.

Deaton, Angus. 2008. « Income, health, and well-being around the world: evidence from the Gallup World Poll, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 22, n° 2, printemps, p. 53-72.

Diewert, Erwin et Emily Yu. 2012. « New estimates of real income and multifactor productivity growth for the Canadian business sector, 1961-2011 ». *International Productivity Monitor*, n° 24, automne, p. 27-48.

Doyle, Matthew, Mikal Skuterud et Christopher Worswick. 2023. *The Economics of Canadian Immigration Levels*. Document de recherche n° 58, Canadian Labour Economics Forum, juin.

Duguay, Pierre. 2006. « Productivité, termes de l'échange et ajustement économique ». Discours du sous-gouverneur de la Banque du Canada à l'Université Queen's (Kingston, Ontario), août.

Fortin, Pierre, Jean Boivin et Andrée Corriveau. 2008. *L'investissement au Québec : on est pour*. Rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises, Gouvernement du Québec, mars.

Fortin, Pierre et Mario Polèse. 2023. « Le retard économique de Montréal sur Toronto n'est plus que de 5 pour cent. » *La Presse +*, 16 octobre.

Gouma, Reitze et Robert Inklaar. 2023. « Capital measurement and productivity growth across national databases ». *International Productivity Monitor*, no 44, printemps, p. 67-88.

Gu, Wulong et Ryan Macdonald. 2009. « L'effet de l'infrastructure publique sur les estimations de la productivité multifactorielle au Canada », Document de recherche n° 13-296-X au catalogue, n° 21, Statistique Canada, Ottawa, janvier.

Helliwell, John, Richard Layard, Jeffrey Sachs, Jan-Emmanuel De Neve, Lara Akinin et Shun Wang. 2023. *World Happiness Report*. Organisation des Nations Unies, New York, mars.

Kohli, Ulrich. 2004. « Real GDP, real domestic Income, and terms-of-trade changes ». *Journal of International Economics*, vol. 62, n° 1, janvier, p. 83-106.

Macdonald, Ryan. 2007. *PIB réel et pouvoir d'achat de la production provinciale*. Document de recherche n° 11F0027MIF au catalogue, n° 046, juillet.

Macdonald, Ryan. 2018. *Sources et méthodes d'enchaînement des données provinciales et territoriales à long terme*. Document de recherche n° 11-633-X au catalogue, n° 018, novembre.

Morissette, René. 2023. *Chômage et postes vacants selon le niveau de scolarité, de 2016 à 2022*. Rapports économiques et sociaux n° 36-28-0001 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mai.

Nations Unies, Commission européenne, Organisation de coopération et de développement économiques, Fonds monétaire international et Banque mondiale. 2013. *Système de comptabilité nationale 2008*. New York.